

Envoi par recommandé (votre nom et adresse)

(nom et adresse du fournisseur) (lieu, date)

<u>Objet</u>: Dettes d'électricité/gaz (choisir l'énergie) - Contestation des frais <u>Référence</u>: (numéro de facture/ référence dossier contentieux)

Numéro de client:

Madame, Monsieur,

En date du (date de réception du courrier), j'ai reçu un décompte dont la référence est XXXX. Les montants réclamés comprennent différents frais (indemnité forfaitaire ou clause pénale, rappels et mises en demeure facturés, intérêts) prévus en cas de retard de paiement dans vos conditions générales.

Je conteste ces frais car leur montant total est abusif.

En effet, les intérêts de retard, l'indemnité forfaitaire, et les montants facturés pour les rappels et mises en demeure ont tous la même fonction : vous indemniser pour le dommage subi à cause de mon retard de paiement. Les intérêts de retard et l'indemnité forfaitaire prévoient une indemnisation globale pour mon retard, tandis que les tarifs des courriers prévoient une indemnisation pour certaines tâches spécifiques liées à mon retard.

Le montant global de ces différentes indemnités forfaitaires doit être fixé de manière à réparer le dommage prévisible que mon retard de paiement peut vous causer (voir l'article VI.83, 24° du Code de droit économique et l'article 1231 du Code civil).

Pourtant, le montant total (intérêts, courriers, indemnité forfaitaire) que vous me réclamez est beaucoup plus élevé que ce dommage prévisible.

Expliquer ici pourquoi l'indemnité est trop élevée. Par exemple, parce que le montant principal de la dette est à peine plus élevé que le montant total que le fournisseur vous réclame pour les courriers (rappels, mises en demeure), l'indemnité forfaitaire et les intérêts de retard.





La combinaison des différents postes réclamés constitue un abus. Les différentes clauses qui les prévoient sont des clauses abusives, et doivent être considérée comme nulle, comme prévu par l'article VI.84 du Code de droit économique.

Je me considère donc redevable de la somme de XXX € (montant de la dette principale) à majorer des intérêts au taux légal. Je vous propose de m'envoyer un nouveau décompte en conséquence.

• Facultatif:

Dans l'attente de ce décompte, je m'engage à vous payer le montant de la dette principale dans les 15 jours (ou un autre délai).

Sans réponse de votre part d'ici 15 jours, je considère que vous marquez votre accord sur la suppression des indemnités de retard.

Ce courrier ne constitue en aucun cas une reconnaissance qui pourrait diminuer mes droits ou augmenter mes obligations.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(votre nom) (signature)

